

La campagne attirée par les avantages de l'agglomération

Sur les 33 communes d'Amiens Métropole, vingt recensent moins de 1 000 âmes. Loin d'être annexées, elles en tirent des avantages. Au point d'inciter d'autres à les rejoindre ?

De Creuse avec 194 habitants, à Amiens et ses 140 000 âmes, voilà le grand écart que propose l'agglomération amiénoise, en consultant la liste de ses membres. La population de la collectivité atteignant environ 180 000 personnes. Malgré ces différences abyssales, les élus des villages ne s'estiment pas perdus dans la masse en siégeant au conseil d'Amiens Métropole. C'est le cas de Patrick Desseaux, édile de Thézy-Glimont, petite commune de 530 personnes, puis de Dominique Evrard, maire de Rumigny, qui compte 580 habitants.

La décision de rejoindre la Métropole a été prise en 2003 à Thézy-Glimont, se rappelle le maire, Patrick Desseaux. « À l'époque, nous avions cinq possibilités : le Sud amiénois, Ailly-sur-Noye, Corbie, Moreuil et Amiens. Après réflexion, c'était Moreuil ou Amiens. Le choix d'Amiens a été vite fait par les élus puisque beaucoup étudient au collège, au lycée à Amiens ou bénéficient de la gendarmerie de Boves », développe l'édile, qui ne voit que des avantages à l'intégration de l'agglomération, exceptée « la création de la fiscalité par Gilles Demailly », note Patrick Desseaux, encarté à l'UDI.

Celui-ci estime même que l'augmentation de la population serait en grande partie due à cette décision de rejoindre la grande collectivité. « En 2012, au dernier recensement, on était 530 dans la commune contre 480 en 2003. C'est l'effet Métropole et l'engagement de la commune à construire afin de maintenir l'école, les commerces de proximité et la gare. Nous nous étions engagés dans le plan local d'habitat afin de bâtir une centaine de résidences d'ici à 2015. Et nous avons tenu cet engagement », assure l'élu de Thézy-Glimont. Avec un budget communal de « 300 000 euros », le village n'aurait « jamais pu investir deux mil-

GL00108.



Sans Amiens-Métropole, Thézy-Glimont n'aurait « jamais pu investir 2 millions dans l'assainissement », dit son maire.

lions d'euros dans l'assainissement et 700 000 euros dans la station de lagunage ».

Et cette politique volontariste aurait eu des effets bénéfiques sur le développement du village, soutenu et accompagné par l'agglomération. « On a pu obtenir l'arrivée du gaz de ville, un réseau d'assainissement et une station de lagunage, tout comme le renforcement du réseau d'eaux pluviales, la réfection de quelques voiries et l'effacement des réseaux grâce à la Métropole », énumère M. Desseaux. « En rentrant dans la Métropole, toutes les communes bénéficient de ces aménagements » au fil des années, témoigne l'élu. Celui-ci a même décroché le poste de premier vice-président d'Amiens Métropole en mars 2014. Une surprise : « J'ai appris le matin

du vote cette intention de me proposer cette fonction. Je n'avais rien demandé. C'est une reconnaissance pour les petites communes au sein de la Métropole ».

« Une écoute des élus d'Amiens »

À Rumigny, 580 habitants, l'entrée dans l'agglomération est plus récente, puisqu'elle date de 2007. À l'époque, le village était partie prenante dans une intercommunalité de huit villages au Sud d'Amiens, au sein de laquelle « on n'avait rien pu faire d'important ». Le maire, Dominique Evrard, admet qu'il n'y a « aucune comparaison entre Amiens et Rumigny », mais que les habitants du village sont naturellement « attirés » par la capitale régionale, où les jeunes étudient et les parents

travaillent souvent. Malgré cette différence de taille, Rumigny arrive à se faire une place au sein de la collectivité : « Dans l'exécutif d'Amiens Métropole, il y a une écoute des élus d'Amiens vis-à-vis de ceux des communes rurales ».

Dominique Evrard tire même avantage de la Métropole : « Des services d'Amiens bénéficient aux communes rurales comme l'instruction des permis de construire avec les services techniques d'Amiens, dès juillet prochain ». Par contre, l'édile attendra encore « deux à trois ans » avant de songer aux travaux d'assainissement. D'ici là, la population aura peut-être gagné quelques âmes supplémentaires, appréciant l'air de la campagne à proximité des services de la ville.

A. B. ET M. J.

LE TÉMOIN



JEAN-MARC ALBERT Directeur de cabinet Amiens métropole

Condamné à s'agrandir

Pour Jean-Marc Albert, fin connaisseur des politiques publiques, Amiens-Métropole est condamnée à s'agrandir. La réforme territoriale incite l'agglomération amiénoise à réfléchir à son avenir. Et à repousser ses frontières. Un groupe de travail a été installé. En l'état actuel des choses, « nous réfléchissons à mutualiser des moyens au sein de l'intercommunalité actuelle dans une démarche à la fois volontaire et contrainte. Quand nos charges augmentent, l'idée c'est de payer le moins cher possible. Aujourd'hui, nous sommes une communauté d'agglomération. Avec la réforme, qui impose une taille minimum de 20 000 habitants aux EPCI (établissement public de coopération intercommunale), certaines communautés de communes, voisines d'Amiens-Métropole, vont venir taper à la porte. La question est de savoir où est la cohérence d'étirer le territoire vers Poix-de-Picardie ou Doullens, si on considère que le Pays du Grand Amiénois doit servir de base de réflexion pour la future métropole d'Amiens ? Je plaide pour un abaissement du seuil des pôles métropolitains, aujourd'hui à 400 000 habitants. S'il descend à 200 ou 250 000 habitants, Amiens pourrait devenir pôle métropolitain et acquérir des compétences nouvelles. »